

LA RESERVATION EST DEFINITIVE SUITE A L'ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET APRES RECEPTION DE L'ACOMPTES CORRESPONDANT A 30% DU MONTANT DU SEJOUR + LES FRAIS DE DOSSIER 20€

- Seules les informations transmises lors de la réservation seront considérées comme contractuelles car ce sont les éléments permettant d'envisager la location.
- La décision définitive de l'acceptation de la réservation dépend uniquement du camping. Pour cela une confirmation vous sera envoyée par email.
- Cette confirmation est notamment subordonnée à l'acceptation et au respect du règlement intérieur du camping, tout client devra s'y conformer. Les locations seront attribuées aux membres d'une seule et même cellule familiale (parents + enfants + grands-parents).
- Les emplacements et les hébergements sont loués nominativement et ne pourront en aucun cas être sous-loués sans l'accord exprès de la direction du camping.
- APRÈS ACCORD DE LA DIRECTION, si le nombre de personnes est différent à l'arrivée ou durant le séjour de celui initialement prévu, une correction de tarif sera appliquée : 12€ / pers / nuit (+ taxe de séjour si applicable). Nous refusons l'accès aux familles se présentant avec un nombre de personnes supérieur à la capacité de l'hébergement loué ou de l'emplacement (bébés et enfants compris).
- L'attribution définitive de l'emplacement est affectée par le camping et sera connue le jour de l'arrivée. Le camping tient compte de vos souhaits, mais se réserve le droit de modifier le numéro d'emplacement afin d'optimiser le planning.
 - Aucune brochure n'est à l'abri d'une erreur. Veuillez vous faire confirmer les prix à la réservation. Seuls les prix mentionnés sur votre facture seront contractuels.
 - Les réservations sont conservées durant les 24 heures suivant la date d'arrivée prévue. Passé ce délai, et sans nouvelle du client, la réservation cesse d'être retenue, et la somme versée reste acquise au camping.
 - Si pour une raison quelconque, vous deviez retarder votre arrivée ou écourter la durée de votre séjour, le montant total du séjour demeure acquis au camping.
Seule la souscription à l'assurance annulation peut justifier du remboursement d'une partie ou de la totalité de votre séjour, selon la cause de l'annulation.

LOCATIFS :

- Nos locatifs sont entièrement équipés, incluant ; vaisselle, salon de jardin, micro-onde, couvertures et oreillers. Les draps et le linge de toilettes ne sont pas inclus (location possible sur place). Seuls les hébergements suivants sont équipés de TV : Safari Lodge Premium, Zen Premium, Chalets, Cottages Premium*****.
- Les animaux sont interdits dans tous nos locatifs.
- Réservation minimum de 7 nuits pour un locatif en haute saison ; 3 nuits minimum en basse saison.
- Pour les locations, aucune caution ne vous sera demandée à votre arrivée. Cependant, à votre départ, votre locatif devra être propre et dans un très bon état général. Le jour du départ, vous devrez impérativement quitter le locatif avant 10h auquel cas une nuit supplémentaire vous sera facturée. Vous devrez remettre les clés à la réception aux membres du personnel ou dans la boîte prévue à cet effet. Nous comptons bien évidemment sur votre compréhension et votre honnêteté.
- La remise des clés ne peut être exigée avant 16h le jour de l'arrivée. Toute arrivée avant la date et l'heure prévue expose le vacancier à ne pas pouvoir occuper l'installation retenue.
- En cas d'arrivée tardive, merci de nous contacter. La réception est ouverte jusqu'à 18h en basse saison (Mai-Juin et Septembre) et 20h en haute saison (Juillet-Août). Une fois la réception fermée, merci de vous présenter au bar pour récupérer vos clés. Si vous arrivez après 22h, vous ne pourrez pas entrer sur le site avec votre véhicule.

EMPLACEMENTS :

- Le forfait de base comprend 2 personnes, électricité 10A, 1 véhicule, une tente, caravane ou camping-car. Vous pouvez en prendre possession à partir de 14h le jour de votre arrivée.
- En cas d'arrivée tardive, merci de nous en informer. La réception est ouverte jusqu'à 18h en basse saison (Mai- Juin et Septembre) et 20h en haute saison (Juillet-Août). Une fois la réception fermée, merci de vous présenter au bar. Si vous arrivez après 22h, vous ne pourrez pas entrer sur le site avec votre véhicule et devrez passer la nuit sur le parking (un branchement électrique est à votre disposition). La barrière ouvre à 8h00 le matin.
- Réservation minimum de 7 nuits pour un emplacement camping en haute saison.
- Tout départ après 12h sera facturé 1 nuit supplémentaire.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT:

Le séjour sera réglé comme suit :

- À la réservation, paiement d'un **acompte de 30%** à valoir sur le montant total du séjour majoré des frais de dossiers (20 €) et de l'assurance annulation (facultative)

- **Le solde**

- pour LES LOCATIFS il devra être réglé 1 mois avant votre arrivée. Une facture vous sera envoyée.

Vous pourrez procéder :

Par virement bancaire : **CIC Ouest : IBAN : FR7630047142750004160870157, BIC : CMCIFRPP**

Rabobank Herpen (1216.09.626) t.n.v. Village La Guyonniere. Frankrijk, IBAN: NL22RABO0121609626

Par carte bancaire : En vous rendant sur notre site internet dans l'espace réservation, dans l'onglet "Accédez à votre réservation" entrer vos Nom et Numéro de réservation : O2014....., ensuite rentrez le montant à régler ainsi vos numéros de carte bancaire ; ou par téléphone au 02 51 46 62 59

- pour LES EMPLACEMENTS, il devra être réglé directement sur place, lors de votre arrivée.

La taxe de séjour est à régler au camping dès votre arrivée (0.61€/pers 18ans et +/nuit)

ASSURANCE ANNULATION (FACULTATIVE):

Elle s'élève à 1.50€/nuit pour les emplacements et à 3.00€/nuit pour les locatifs.

Elle doit être réglée en même temps que l'acompte lors de la réservation.

La garantie prend effet dès la souscription du contrat de location et expire la veille du premier jour du séjour à minuit. Elle garantit le remboursement de sommes versées (hors frais de dossier et coût de l'assurance) en cas d'annulation motivée par :

Une maladie grave, un accident corporel ou le décès de :

- vous-même, votre conjoint de droit ou de fait, vos ascendants ou descendants, votre tuteur
- vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles, beaux-pères, belles-mères

Par maladie grave ou accident corporel grave on entend, toute atteinte temporaire ou définitive à votre intégrité physique, constatée médicalement et impliquant la cessation de toute activité professionnelle ou autre.

Les complications de grossesse, constatées médicalement.

Des préjudices graves nécessitant impérativement votre présence le jour du départ prévu et consécutifs à un vol, à un incendie, à un dégât des eaux ou à des éléments naturels et atteignant votre résidence principale ou vos locaux professionnels détruits à plus de 50 %. (Attestation de l'assureur à fournir)

Licenciement économique de vous-même ou de votre conjoint à condition que la procédure n'ait pas été engagée avant la réservation du séjour.

Tous ces motifs d'annulation doivent être communiqués par e-mail, accompagnés de tous les documents nécessaires constatant les faits (rapport d'expertise, constat des autorités de police, convocation, certificat médical ou de décès....) dès leur survenance et au plus tard dans les 3 jours ouvrés suivant le sinistre ou l'événement.

LES PRINCIPALES EXCLUSIONS :

- *Les suites, séquelles, complications ou aggravation d'une maladie ou d'un accident constatées avant la signature du contrat.*

- *La grossesse, l'interruption volontaire de grossesse, l'accouchement et ses suites normales*

- *La toxicomanie, l'alcoolisme et leurs conséquences*

- *Les maladies psychiques, mentales ou nerveuses qui n'entraînent pas d'hospitalisation supérieure à 7 jours*

- *Vos actes intentionnels*

- *Procédure de divorce*

- *Les accidents résultant de la participation, à titre professionnel, à tout sport ou compétition ainsi qu'aux entraînements préparatoires*

- *Les accidents résultant de la pratique, à titre amateur et à tout niveau, des sports suivants : sports mécaniques (auto, moto, tout véhicule à moteur), sports aériens*

- *Les épidémies, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi N- 82.600 du 13 Juillet 1982*

- *La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les grèves, les actes de terrorisme, tout effet d'une source de radioactivité.*

NOTES IMPORTANTES :

- La direction de la Guyonnière ne peut en aucun cas être tenue responsable des pertes d'objets personnels, blessures ou dommages pouvant survenir aux vacanciers ou à leurs biens pendant leur séjour.

- Assurance responsabilité civile obligatoire

- Les chiens sont tolérés en laisse sur le camping mais ils sont interdits dans les locations.

LE TATOUAGE ET LE CARNET DE VACCINATION SONT OBLIGATOIRES.

- Les clients devront s'acquitter de la taxe de séjour directement au camping (0,61 € par jour et par personne à partir de 18 ans) du 1er juillet au 31 août.